



STATISTIQUES DE LA CONTREFAÇON ET DE LA PIRATERIE DE L'ADMINISTRATION
FÉDÉRALE DES DOUANES 2018

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

BERNE, 12.03.2019

Attention aux contrefaçons lors de la course aux bonnes affaires !

En 2018, les douanes ont retenu 2535 contrefaçons dans le trafic touristique (contre 899 en 2017) et 1686 envois dans le trafic des marchandises de commerce (2017 : 1633). C'est toutefois dans le domaine des achats en ligne distribués par les services postaux ou des services de courrier que l'on enregistre une explosion du nombre de faux. C'est pourquoi il est important que les consommateurs connaissent les risques qu'ils encourrent en faisant leurs emplettes sur le Net.

Le commerce électronique a la cote, auprès des consommateurs helvétiques également. Mais tout ce qui est livré en Suisse en provenance d'autres pays n'est pas forcément légal. Les offres alléchantes sur Internet, telles que sacs, montres, bijoux et vêtements, peuvent s'avérer être des contrefaçons. Plus de la moitié des envois retenus par les douanes en 2018 provenaient de Chine et de Hong Kong. Le tableau dans le trafic touristique est tout autre : ici, plus de 50 % des marchandises confisquées aux voyageurs provenaient principalement de Turquie et du territoire de l'UE.

En 2018, le nombre d'envois contenant des produits portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle retenus par l'Administration fédérale des douanes (AFD) est en hausse, surtout dans le trafic touristique. La majeure partie des contrefaçons qui arrivent en Suisse entrent toutefois dans notre pays par courrier postal ou par courrier rapide. Pour faire face au nombre croissant et continu de contrefaçons, le contrôle est réalisé en fonction des risques.

Le commerce en ligne est le principal débouché pour les contrefacteurs. « Les contrefaçons de marques envahissent la Toile, et même les services commerciaux sérieux ne sont plus à l'abri du fléau du faux », remarque Florence Clerc, secrétaire générale de STOP À LA PIRATERIE. Qu'il achète en ligne des médicaments, des batteries pour téléphones mobiles, des parfums, des accessoires ou des vêtements : l'internaute doit s'attendre à tomber sur une grossière contrefaçon. La sensibilisation des consommateurs aux aspects peu reluisants de la contrefaçon et à ses dessous est par conséquent d'autant plus importante. Par le biais de diverses actions, STOP À LA PIRATERIE propose à la population suisse des moyens pour reconnaître et éviter les faux. « Les faux présentent des défauts et un risque élevé en termes de sécurité et de santé. En plus, le consommateur ne peut faire valoir aucun droit de garantie. C'est pourquoi nous le mettons en garde avec notre message *Une copie, non merci !* », explique Florence Clerc.



STOP À LA PIRATERIE est la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie. L'association d'utilité publique accomplit un important travail d'information et de sensibilisation auprès des consommateurs et s'investit dans la coopération entre les autorités et l'économie. Elle se positionne auprès du public avec des analyses et des faits concrets et s'engage activement dans l'information sur le phénomène de la contrefaçon et du piratage.

Liens : [STOP À LA PIRATERIE Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie](#)

[Statistique Contrefaçon et piraterie 2018 de l'AFD](#)

[Conseils aux consommateurs pour reconnaître les contrefaçons et les offres illégales](#)

Renseignements : **STOP À LA PIRATERIE Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie**

Florence Clerc
Secrétaire générale
Téléphone : +41 31 377 72 66
Courriel : info@stop-piracy.ch

Jürg Herren
Vice-président de l'association STOP À LA PIRATERIE
Téléphone : +41 31 377 72 16
Courriel : juerg.herren@ipi.ch